

Inhoud - Sommaire

Avant de commencer...	2
20. Jahrestreffen des Réseau franco-allemand	4
Roger Goffin nous a quittés	10
Het dossier van de zelfstandige	12
Le dossier de l'indépendant	14
Conclaf van de Raad van Bestuur	16
	17
	18
Aide-Mémoire	19
Lu pour vous dans le Linguiste 1963, 4	20
L'histoire des traducteurs jurés en Belgique	22
Verhuur vertaalkoffer—location valisette	28
Voeux de Noël	29
Samenstelling raad van bestuur	30
Impressum	31 - 36

AVANT DE COMMENCER ...



Cher lecteur, chère lectrice,

Vous tenez entre les mains la dernière édition du linguiste sous format papier. Lors de sa réunion en « conclave » du 11 novembre dernier (voir ci-après), le Conseil d'administration a en effet décidé qu'il était temps pour la CBTI de passer définitivement à l'ère numérique. Et donc d'opter pour une version entièrement électronique de son trimestriel, le Linguiste. Bien que cette décision n'ait pas été prise de gaieté de cœur, les arguments en faveur du format numérique étaient nombreux et sans appel : diminution de l'impact environnemental et du travail demandé aux bénévoles chargés

de sa création, possibilité d'une diffusion plus large et plus rapide grâce à l'Internet, stockage sur le site Internet et donc facilité de consulter toutes les éditions et, surtout, réduction des coûts (quelque 6 000 € / an).

Dans le même ordre d'idée, le Conseil d'administration a également décidé de ne plus éditer d'annuaire à l'avenir. En effet, d'une part, toutes les informations contenues dans ce dernier se retrouvent (ou se retrouveront) sur le site Internet et, d'autre part, sa diffusion et son utilisation ne cessaient de décroître. Il ne nous semblait dès lors plus guère opportun de demander à une bénévole, en l'occurrence Isabelle Vereecken, ainsi qu'à notre secrétaire, Nicole, de passer de nombreuses heures à la constitution de cet outil. D'autant plus que, là aussi, les coûts supportés par la CBTI pour cette publication étaient conséquents. J'en profite par ailleurs pour remercier chaleureusement Isabelle, qui s'est occupée de notre annuaire pendant si longtemps.

Avant de commencer...

De nombreuses autres décisions ont été prises lors de ce conclave. C'est ainsi qu'un nouveau site Internet, plus moderne, plus dynamique, plus facile à gérer et offrant plus de possibilités devrait être opérationnel fin mars 2014. Il a également été décidé de lancer une nouvelle campagne de recrutement de membres en avril 2014, de créer des commissions sectorielles pour les traducteurs et interprètes jurés, les employés et les interprètes, d'étudier un projet de certification, d'organiser une table ronde avec les Instituts de formation en traduction et de contacter des organismes professionnels tels que les Chambres du commerce pour leur proposer une conférence sur les métiers de traducteur et d'interprète. Nous reviendrons plus en détail sur tous ces projets lors de notre assemblée générale de mars 2014, où nous espérons pouvoir vous présenter des résultats concrets ! Le Conseil d'administration n'est toutefois pas le seul à se

démener. Au-delà de nos nombreux projets, nous avons été extrêmement satisfaits d'avoir pu assister à la première version namuroise des excellents « Borrelavond » de nos collègues anversois. La CBTI doit vivre pour et par ses membres. Nous espérons que vous serez encore nombreux à prendre de telles initiatives et, pourquoi pas, à nous rejoindre au Conseil d'administration lors des prochaines élections en mars ! D'ici là, nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2014.

Ludovic Pierard
Président
president@traducteurs.be

Deze rubriek verschijnt
om beurten
in de verschillende landstalen.



**DEADLINE VOOR DE
EERSTE EDITIE VAN 2014**

MAANDAG 3 MAART

**DATE BUTOIR POUR LA
PREMIERE EDITION 2014**

LUNDI 3 MARS

Avant de commencer...

20. JAHRESTREFFEN DES RESEAU FRANCO-ALLEMAND

Le Réseau franco-allemand, groupe de travail informel qui s'adresse aux professionnels actifs dans la combinaison linguistique DE-FR et FR-DE, se réunit chaque année en automne. La conférence est organisée à tour de rôle en Allemagne, en Belgique, en France, en Autriche et en Suisse. La 20^e Rencontre du Réseau franco-allemand a eu lieu du 25 au 27 octobre 2013 à Vienne (Autriche), sous l'égide de l'association autrichienne des traducteurs et interprètes Universitas Austria et avec le soutien du Zentrum für Translationswissenschaft de l'Université de Vienne.;

Wie immer im Herbst seit nunmehr 20 Jahren fand auch in diesem Jahr am letzten Wochenende im Oktober das jährliche Treffen des Réseau franco-allemand statt. Den anregenden Rahmen bildete diesmal ein herbstlich-warmes Wien, das die Teilnehmer mit herrlichem Wetter verwöhnte.

Am Freitagnachmittag standen Führungen in drei Wiener „Institutionen“ zur Auswahl, die alle auf eine lange Tradition zurückblicken können: die Wiener Porzellanmanufaktur Augarten, die 1718 gegründet wurde und die zweitälteste Europas ist; die Firma Lobmeyr, ein Familienunternehmen, das seit 1823 edelstes Glas herstellt, und die berühmte Spanische Hofreitschule, deren Lipizzaner die Nachkommen der spanischen Pferderasse sind, die ihr ihren Namen gab.

Am Abend trafen sich die Teilnehmer zum traditionellen Wiedersehensessen im Heurigenlokal Zehner-Marie. Wer im weitläufigen Lokal den „RFA-Saal“ suchte, musste nur seinen Ohren folgen: erfreute Begrüßungen und angeregte Gespräche füllten den Raum. Die hörten auch beim Anstehen am reich gefüllten Buffet nicht auf, das neben bekannten Wiener Spezialitäten auch manche für Nicht-Österreichischer „exotisch“ klingende Köstlichkeiten wie Schopfbraten, Schinkenfleckerl, gebackene Melanzani und Karfiol und als Dessert Topfenstrudel bereithielt.

Tagungsort am Samstag war der schöne Kleine Festsaal der Universität Wien.

Dort wurden die Teilnehmer von Universitätsprofessor **Gerhard Budin**, dem stellvertretenden Leiter des Zentrums für Translationswissenschaft, und von **Alexandra Jantscher**, der Präsidentin von Universitas Austria, herzlich begrüßt.

Marie-Noëlle Buisson-Lange, eine der Gründerinnen des Réseau, nahm den 20. Geburtstag zum Anlass, einen kleinen Rückblick auf die **Geschichte des Réseau franco-allemand** zu geben. Am Anfang standen Kontakte zwischen M.-N. Buisson-Lange (damals BDÜ Landesverband NRW, später ATICOM) und Sabine Colombe (SFT), in die schnell Doris Grollmann vom belgischen Übersetzerverband CBTIP (heute: CBTI) einbezogen wurde. Triebfeder war der Wunsch, neben den auf Verbandsebene bestehenden Kontakten, eine Plattform für den direkten Austausch zwischen den Mitgliedern der Übersetzerverbände zu schaffen. Dabei wurde bewusst eine mit möglichst geringem Verwaltungsaufwand verbundene, informelle Struktur gewählt: eine Yahoo-Liste für die gegenseitige Hilfe in Terminologiefragen, gekoppelt mit einem jährlichen Treffen mit Vorträgen rund um Themen aus dem deutsch-französischen Übersetzungs- und Dolmetschalltag. Ein Konzept, das sich seitdem vielfach bewährt hat und stets neue Mitglieder anzieht. Das erste Treffen wurde vom 14.-16. Oktober 1994 mit bereits über 60 Teilnehmern in Köln organisiert, die folgenden wurden im Turnus in den beteiligten drei Ländern abgehalten. 2000 fand dann das erste Treffen in der Schweiz und 2008 dank des Engagements von Annelies Glander das erste Treffen in Wien statt.

Danach berichtete **Isabelle Hofmann** (BDÜ, Deutschland) über „**Übersetzungsprobleme bei der Lokalisierung von Internetseiten**“.

Sie beschrieb die dabei häufig auftretende Kluft zwischen Theorie und Praxis. Die Theorie (Passolo) hatte sie sich eigens angeeignet, nur um dann festzustellen, dass sich ihre Kunden - vorwiegend mittelständische Unternehmen - nicht an die „Norm“ halten, sondern ihre Internetauftritte oft nach sehr eigenwilligen Mustern „zusammenbasteln“.

Ein grundlegendes Problem bei der Übersetzung von Internetseiten ist der Kontext(mangel). Im Idealfall kann der Übersetzer die Texte im Backend des Webauftritts mit Sicht auf den gesamten Websitezusammenhang bearbeiten, dies ist allerdings zeit- und kostenaufwändig. Pflügt der Kunde die Inhalte selbst ein, empfiehlt sich eine Endkorrektur durch den Übersetzer. Am schwierigsten ist es, wenn die Texte in einer Excel-Datei geliefert werden, die keinerlei Hinweise darauf gibt,

20. Jahrestreffen des Réseau franco-allemand

Belgische Kamer van Vertalers en Tolken

in welchem Kontext die meist extrem verkürzten Aussagen und Bezeichnungen später zu sehen sein werden. Fehlübersetzungen sind da vorprogrammiert: Ob beispielsweise mit „Seite“ „côté“ oder „page“ gemeint ist, lässt sich aus einer solchen Datei häufig nicht zweifelsfrei erschließen. Neben dem Zugriff auf eine eventuell bestehende Webseite ist dann eine möglichst systematische Kommunikation mit dem Kunden unerlässlich.

Nach einer kurzen Kaffeepause widmete sich **Patrick Bergen** (ASTTI, Schweiz) in seinem Vortrag „**Vom Bundes- zum Staatsrat, du conseiller fédéral au général, le mille feuille institutionnel en CH, D, A, B et F**“ dem komplexen Feld der Bezeichnungen staatlicher Institutionen und Ämter. In den fünf Mitgliedsländern des RFA, von denen zudem die Schweiz und Belgien mehrere Landessprachen haben, bezeichnen gleiche Begriffe vielfach nicht dasselbe. So sind zwar die Schweizerin Corinna Casanova und die Deutsche Angela Merkel beide Bundeskanzlerinnen, ihre Funktionen unterscheiden sich aber deutlich.



Mit Hilfe einer Übersicht über die verschiedenen Institutionen der drei Staatsgewalten in den fünf Ländern erläuterte Patrick Bergen von Bundes- bis Kommunalebene Entsprechungen und Fallstricke. Als ein Beispiel nannte er den „Bundesrat“, der in Österreich und in Deutschland, das Organ für die Vertretung der Länder ist. Anders in der Schweiz: Der aus Bundesräten und -rätinnen bestehende Schweizerische Bundesrat (FR: Conseil fédéral) ist die Bundesregierung der Schweizerischen Eidgenossenschaft.

Ein hochinteressantes und komplexes Thema - die an die Teilnehmer verteilte detaillierte Aufstellung wird sicher für viele nützlich sein.

Auch beim nächsten Programmpunkt ging es, wenngleich auf einem völlig anderen Gebiet, um kulturelle Unterschiede und die damit verbundenen Herausforderungen beim Übersetzen. **Dominique Durand-Fleischer** (SFT, Frankreich) befasste sich unter dem Titel „**Knödel ou quenelle - traduire sans faire de boulette**“ mit der Übersetzung von von Texten rund um Lebensmittel und deren Verarbeitung und Zubereitung.

Wenig ist so lokal geprägt wie Speis und Trank und geht einher mit Bezeichnungen, die oft eng mit den traditionellen Zubereitungen verbunden sind und - wie der „Knödel“ des Titels - in anderen Regionen und Ländern keine oder nur ungenaue Entsprechungen haben. Schon beim Zuschnitt des Fleisches beginnen die Unterschiede ...

Übersetzungen im Lebensmittelbereich betreffen so unterschiedliche Ebenen wie Grundstoffe, Zubereitungen, Landwirtschaft, Lebensmittelindustrie und Gastronomie. Die Schwerpunkte der Übersetzung unterscheiden sich dementsprechend: Bei Texten für die Lebensmittelindustrie ist hohe Genauigkeit erforderlich, bei Kochbüchern muss auf präzise Angaben und Machbarkeit geachtet werden und eine Speisekarte muss dem Leser das Wasser im Mund zusammenlaufen lassen.

Das Thema war die perfekte Vorbereitung für den Lunch mit einem leckeren Stehbuffet, bei dem die Kräfte gestärkt und Meinungen, Ergänzungen und Tipps zu den Vorträgen ausgetauscht wurden.

Die Mittagspause bot auch die Gelegenheit, an einer kurzen Führung durch das 1884 eröffnete prachtvolle Universitätsgebäude teilzunehmen, die im sonnendurchfluteten Arkadenhof endete.

Danach fanden sich alle wieder im Kleinen Festsaal ein. Dort begann der Nachmittag mit einem von Hildegard Rademacher (Aticom) im Namen aller Teilnehmer ausgesprochenen Dank an die RFA-Verantwortlichen für ihren unermüdlichen Einsatz für das Réseau franco-allemand. Ein ganz besonders herzlicher Applaus und Dank galt **Beatrix Eichinger** und **Carole Faux** vom österreichischen Übersetzerverband Universitas, für die hervorragende und umsichtige Organisation des Treffens.



Gruppenbild mit Herrn, die RFA-Verantwortlichen von links nach rechts: Beatrix Eichinger, Carole Faux-Loewe, Doris Grollmann, Silvia Brügelmann, Marie-Noëlle Buisson-Lange, Sabine Colombe, Frank van Pernis und Annelies Glander

20. Jahrestreffen des Réseau franco-allemand

Silvia Brügelmann-Gaspard, die beim belgischen Übersetzerverband CBTI für das Réseau franco-allemand zuständig ist, blieb gleich auf der Bühne, um unter dem Titel „**Salmigondis de néologismes**“ ihre unterhaltsame lose Vortragsreihe über Neologismen fortzusetzen.

Naturgemäß findet man Neologismen insbesondere auf dem Gebiet der neuen Technologien und Medien. Hier werden zahlreiche Wörter direkt aus dem Englischen übernommen, wie „hashtag“, „buzz“ oder „buzzword“. Sie können ihrerseits Ausgangspunkt für neue Wort-schöpfungen wie „buzzomètre“, „datajournalisme“, „blogosphère“ und „twittosphère“ sein.

Ein weiteres Feld, das Anlass zur Bildung von Neologismen gibt, sind aktuelle Ereignisse und Entwicklungen, ein Beispiel ist „vapoter“ (dampfen) und „vapotage“ für den Konsum von elektronischen Zigaretten. Oft spiegeln Neologismen auch einen kritischen Blickwinkel wider, wie dies bei „infobésité“ (DE: Informationsüberflutung) oder „franglais“ (Denglisch) der Fall ist.

Beide gehören zu einer besonderen Form von Neologismen, den so genannten Kofferwörtern (mots-valises), die durch Verschmelzung von zwei bestehenden Wörtern gebildet werden. Das gibt auch Anlass zu lustigen Wortbildungen wie dem „adoléchant“ (dem nervtötenden Heranwachsenden).

Mit „**Die Welt ist schön, Milord - der Transfer vom Chanson réaliste in die heile Welt des deutschen Schlagers**“ sorgte **Klaus Kaindl** (Zentrum für Translationswissenschaft, Universität Wien) für einen musikalischen Ausklang des Vortragsprogramms. Er befasste sich mit den Besonderheiten der Übertragung von Liedtexten. Besonders in den 60er Jahren wurden zahlreiche erfolgreiche Titel in andere Sprachen übersetzt und nicht selten direkt auf bestimmte Interpreten zugeschnitten. Dabei durchliefen die Texte vielfach eine tiefgreifende Verwandlung. Ursache hierfür sind sprachliche ebenso wie kulturelle Gründe. Der Vergleich des für Edith Piaf geschriebenen Chansons „Milord“ und der von Mireille Mathieu interpretierten deutsche Fassung zeigt dies deutlich. Auf der einen Seite steht die französische Tradition des realistischen Chansons, das im Milieu des einfachen Volkes spielt, wo die Liebe oft tragisch endet und die Sprache wirklichkeitsnah ist. Der deutsche Schlager hat eine ganz andere Geschichte: die Bezeichnung wurde Ende des 19. Jahrhunderts erstmals für besonders erfolgreiche Operettennummern verwendet. Beim Schlager ist der finanzielle Erfolg von Anfang ein wichtiger Aspekt, die beschriebenen Gefühle sind häufig allgemeiner und die musikalische Dimension spielt eine stärkere Rolle.

So ging mit Edith Piaf und Mireille Mathieu ein Programm voller interessanter Vorträge zu sehr unterschiedlichen Themen zu Ende, durch das sich dennoch wie ein roter Faden die Bedeutung des kulturellen Kontextes für das Übersetzen zog.

Zum Abschluss des Tages fanden sich die Teilnehmer des Treffens zu einem festlichen Abendessen im Hotel Stefanie zusammen, bei dem begonnene Unterhaltungen fortgesetzt und neue Unterhaltungen begonnen wurden - Gesprächsfäden, die auf der RFA-Mailingliste und beim nächsten Treffen, das vom 24.-26. Oktober 2014 in der Schweiz stattfindet, sicher weitergesponnen werden.



Mit der Stadtführung am nächsten Vormittag, bei der die Teilnehmer viel Interessantes über den Wiener Jugendstil erfuhren, endete ein anregendes und bereicherndes 20. Jahrestreffen des Réseau franco-allemand.

Lisa Degen

Fotos: Dominique Labarde, Bernhard Lorenz

Des informations plus détaillées sur le fonctionnement du Réseau franco-allemand ainsi que les rapports des années passées sont disponibles sur www.translators.be > Activités > Réseau franco-allemand.

20. Jahrestreffen des Réseau franco-allemand

ROGER GOFFIN TERMINOLOGUE ET LINGUISTE DE HAUT NIVEAU, NOUS A QUITTES

Roger Goffin, né le 23 janvier 1934, vient de décéder le 23 août 2013 à Woluwe Saint-Lambert après une longue maladie. Il était docteur en philosophie et lettres, ancien Professeur à l'Université Libre de Bruxelles et ancien fonctionnaire européen dans la Direction générale de Traduction.

Ce fut un personnage haut en couleurs et un traducteur convaincu et surtout un terminologue de haut niveau. Dans les services de traduction et d'interprétation, on reste souvent, à quelques exceptions près, peu connu du grand public. Ce n'était pas le cas de Roger qui était allé prêcher la bonne parole un peu partout dans le monde.

Traducteur, il avait la faconde de l'interprète et il avait souvent coutume de dire « je suis tombé en terminologie comme on tombe en religion ». Je l'ai personnellement connu au sein du GILT (Groupe interinstitutionnel terminologie et documentation) qui coordonnait la recherche terminologique interinstitutionnelle débouchant sur des publications. Il fut très actif au sein de ce groupe et se démena aussi beaucoup pour Eurodicautom⁽¹⁾ (dictionnaire automatique de la Commission européenne) qui a été incorporé depuis dans IATE avec les autres bases de données terminologiques de toutes les institutions (InterActive Terminology for Europe⁽²⁾). Il est assez étonnant de constater que, sur le serveur européen interinstitutionnel, Eurodicautom et ses acteurs ont pratiquement disparu. Etrange façon de rendre hommage aux pionniers !

Roger Goffin avait contribué, avec bien d'autres, à l'alimentation d'Eurodicautom, à la création de lexiques multilingues fort appréciés tant des traducteurs que des interprètes, aussi en dehors des institutions. Sa passion dévorante lui a fait écrire de nombreux articles sur la terminologie et le professeur qu'il était fournissait des idées et conseils par exemple pour la réalisation d'un mémoire de terminologie. Il s'intéressait bien entendu à toutes les facettes de la terminologie donc aux néologismes, aux terminologies spécialisées, à la terminologie françai

se et allemande, à la linguistique textuelle, à la linguistique quantitative, à l'enseignement de la terminologie, à l'eurolexie néologique.

Son esprit était d'une curiosité insatiable. Il est vrai que, dans notre monde, la terminologie est partout, même si on ne s'en rend guère compte. Ce ne fut pas toujours facile de convaincre des directions de l'utilité de la terminologie pour le travail quotidien des traducteurs, comme il le dit dans le texte cité en référence 3 : « Mais les terminologues ne sont pas parvenus à convaincre les hiérarchies, sourcilieuses, souvent sceptiques, de la légitimité de la rentabilité de leurs activités. Ils avaient pourtant misé sur le word boom, explosion des mots et multiplication des domaines techniques et des langues officielles ». Il est vrai que l'ordinateur donne désormais accès facilement à toutes sortes de ressources terminologiques en ligne.

Pour ceux que ces questions rebutent, je ne puis que recommander un de ses articles de fond « Interlinguistique : un bref regard en arrière »⁽³⁾ où l'on mesure l'immensité de ces questions. Nul doute que, si dans l'au-delà il existe un langage commun, Roger étudie ce lecte-là⁽⁴⁾.

Merci de tous tes efforts et repose en paix.

1. <http://en.wikipedia.org/wiki/Eurodicautom>
2. <http://iate.europa.eu/iatediff/SearchByQueryLoad.do?method=load>
3. <http://www.erudit.org/revue/meta/2010/v55/n1/039606ar.pdf>
4. dérivé de *dialecte* par *dépréfixation*, voir le grec ancien *λεκτός*, *lektós* (« choisi, dit ») et le latin *lectus* (« choisi, cueilli »)

Jean-Bernard Quicheron

Décès de Roger Goffin

HET DOSSIER VAN DE ZELFSTANDIGE

Beter beschermde zelfstandigen!

Sabine Laruelle, minister van KMO's en Zelfstandigen, heeft het akkoord verkregen van de Ministerraad over haar voorontwerp van wet houdende twee bepalingen om de zelfstandigen beter te beschermen. Deze verbeteringen passen in de uitvoering van het KMO-plan, goedgekeurd door de regering op 20 juli 2012.

Eerste verbetering: een bescherming van de hoofdverblijfplaats aan een lagere kost en uitgebreid naar de zelfstandigen in bijberoep en de actieve gepensioneerden

Het voorontwerp van wet van minister Laruelle breidt het toepassingsgebied uit van de wet betreffende de onvatbaarheid voor beslag van de hoofdverblijfplaats naar de zelfstandigen in bijberoep en de gepensioneerden die actief zijn na de pensionering. Ook zal de zelfstandige die de bescherming wil genieten de forfaitaire som van 500€ voor procedurekosten niet meer moeten betalen, maar enkel de werkelijke kosten, of een minimum van 120 €, van zodra deze worden gemaakt. Dit betekent een aanzienlijke vermindering van de bedragen die de zelfstandige moet betalen bij zijn aanvraag.

Tweede verbetering: versoepelingen ten voordele van de starters-BVBA (S-BVBA)

Het regeerakkoord voorziet dat de regering "het statuut van de "Starter-BVBA" zal evalueren en verbeteren, zodat jonge ondernemers met vereenvoudigde administratieve verplichtingen een activiteit kunnen uitbouwen".

In dit kader en op basis van een studie in opdracht van de FOD Economie, stelt het voorontwerp van wet van de minister enerzijds voor om het bestaan van een S-BVBA niet meer te beperken in de tijd (momenteel is de S-BVBA beperkt tot 5 jaar) en anderzijds om het statuut van de S-BVBA te behouden, ongeacht het aantal werknemers tewerkgesteld in de onderneming (momenteel beperkt tot 5 voltijdse werknemers).

Het dossier van de zelfstandige

Minimumpensioenen voor zelfstandigen verhoogd

De minimumpensioenen voor zelfstandigen werden op 1 september 2013 met 1,25 procent opgetrokken. Daardoor komt het gezinspensioen voor een volledige loopbaan op minstens 1.403,73 euro te liggen en dat van een alleenstaande op 1.060,94 euro. Uitgedrukt in centen betekent dat een verhoging met respectievelijk 17,33 euro en 13,10 euro.

De vorige verhoging van de minimumpensioenen voor zelfstandigen dateert van 1 april 2013. Toen werd het minimaal gezinspensioen voor een zelfstandige met volledige loopbaan op gelijke hoogte gebracht met het minimaal gezinspensioen voor een loontrekkende. Die gelijkschakeling blijft trouwens. De minimumpensioenen voor de loontrekkenden werden op 1 september immers ook met 1,25% opgetrokken. Voor het minimumpensioen voor een alleenstaande zelfstandige blijft er wel nog een verschil met dat van een alleenstaande loontrekkende. Naast de minimumpensioenen stijgen ook de uitkeringen bij arbeidsongeschiktheid (het eerste jaar) en invaliditeit (na afloop van dat eerste jaar) en de uitkeringen van de sociale faillissementsverzekering met 1,25 procent. Ten slotte is er vanaf 1 september ook een verhoging van de pensioenen van vijf jaar. Pensioenen die van start gingen in 2008 stijgen met 2 procent. Van die maatregel genieten zowel rustpensioenen, overlevingspensioenen, als pensioenen van uit de echt gescheiden echtgenoten. Het optrekken van de minimumpensioenen gebeurt om ze in lijn te laten lopen met de toegenomen welvaart. (Belga)

Het aantal zelfstandigen, dat 65 of ouder is, en nog steeds aan de slag is, is tussen 2007 en 2012 met 27 procent toegenomen. Dat blijkt uit onderzoek op basis van cijfers van het RSVZ (Rijksinstituut voor de Sociale Verzekeringen van de Zelfstandigen). Ter vergelijking: het totaal aantal zelfstandigen nam tijdens die periode 'slechts' met 9 procent toe. Toch verbaast de spectaculaire toename van het aantal oudere zelfstandigen niet. Het gemiddeld zelfstandigenpensioen bedraagt 787 euro en een kwart trekt zelfs minder dan 500 euro pensioen per maand. Bij heel wat zelfstandigen is langer aan het werk blijven dus een noodzaak. Men verwacht bovendien dat het aantal zelfstandigen boven de pensioengerechtigde leeftijd de komende jaren nog verder zal toenemen, nu zij sinds 1 januari van dit jaar onbeperkt kunnen bijverdienen, voor zover ze een carrière van 42 jaar achter de rug hebben.

Het dossier van de zelfstandige

LE DOSSIER DE L'INDEPENDANT

Des indépendants mieux protégés!

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour l'avant-projet de loi qui a été introduit par Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants et qui contient deux dispositions destinées à mieux protéger les indépendants. Ces améliorations cadrent dans l'exécution du plan PME que le gouvernement a approuvé le 20 juillet 2012.

Première amélioration: protection du domicile principal à un coût inférieur et protection élargie pour les indépendants en emploi complémentaire et pour les pensionnés actifs

L'avant-projet de loi de la ministre Laruelle élargit le champ d'application de la loi relative à l'insaisissabilité du domicile principal vers les indépendants en emploi complémentaire et vers les pensionnés actifs après l'âge de la retraite. De cette façon, l'indépendant qui souhaite profiter de la protection, ne devra plus payer le montant forfaitaire de 500 € pour les frais de procédure, mais uniquement les frais réels ou un minimum de 120 € dès que ces frais sont engendrés. Cela signifie une réduction importante des montants que l'indépendant devra payer au moment de sa demande.

Deuxième amélioration: des assouplissements en faveur de la SPRL Starter (SPRL-S)

L'accord gouvernemental prévoit que le gouvernement évaluera et améliorera "le statut de la SPRL-S" pour que les jeunes entrepreneurs puissent élaborer leur activité en appliquant des obligations administratives simplifiées.

Dans ce cadre et sur la base d'une étude commandée par le SPF Economie, l'avant-projet de loi de la ministre propose d'une part de ne plus limiter dans le temps l'existence d'une SPRL-S (à l'heure actuelle, la durée d'une SPRL-S est limitée à 5 ans) et d'autre part de maintenir le statut de SPRL-S indépendamment du nombre de salariés de la société (à l'heure actuelle, le nombre de salariés à temps plein est limité à 5).

Le dossier de l'indépendant

Augmentation des pensions minimales pour les indépendants

En date du 1^{er} septembre 2013, les pensions minimales pour les indépendants ont été augmentées de 1,25 pourcent. De ce fait, la pension pour une famille basée sur une carrière complète s'élève au moins à 1.403,73 euro et celle d'une personne célibataire s'élève au moins à 1.060,94 euro. En chiffres absolus, cela signifie une augmentation de 17,33 euro respectivement 13,10 euro.

La dernière augmentation des pensions minimales pour les indépendants datait du 1^{er} avril 2013. A ce moment-là, la pension minimale pour la famille d'un indépendant avec une carrière complète avait été alignée sur la pension minimale pour la famille d'un salarié. Cet alignement est d'ailleurs maintenu car, le 1^{er} septembre, les pensions minimales des salariés ont également été augmentées de 1,25 %. Pour la pension minimale d'un indépendant célibataire, il reste cependant une différence par rapport à celle d'un salarié célibataire. A côté des pensions minimales, les allocations en cas d'incapacité de travail (la première année) et en cas d'invalidité (à l'issue de cette première année) ainsi que les allocations de l'assurance faillite augmentent également de 1,25 %. Pour finir, les pensions octroyées il y a cinq ans augmentent de 2 %. Cette mesure est applicable aux pensions de retraite, aux pensions de survie et aux pensions des époux divorcés. Les pensions minimales sont augmentées pour les aligner sur le niveau de vie croissant. (Belga)

7,6 % de tous les indépendants ont 65 ans ou plus

Entre 2007 et 2012, le nombre d'indépendants qui ont 65 ans ou plus et qui continuent à travailler, a augmenté de 27 %. Ce chiffre résulte d'une enquête basée sur les chiffres de l'INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants). Pour comparaison: dans cette même période, le nombre global d'indépendants a augmenté de 9 % "seulement". La pension moyenne d'un indépendant est de 787 euro et un quart des pensionnés ne touche même pas 500 euro. Pour bon nombre d'indépendants, continuer à travailler est donc une nécessité. On s'attend d'ailleurs à ce que le nombre d'indépendants ayant dépassé l'âge de la retraite continuera à augmenter dans les années à venir. Cette évolution est liée au fait que, depuis le 1^{er} janvier 2013, les indépendants qui ont une carrière de 42 ans, peuvent avoir des revenus complémentaires illimités.

Le dossier de l'indépendant

CONCLAAF VAN DE RAAD VAN BESTUUR

CONCLAVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Op 11 november 2013 is de Raad van bestuur een hele dag samengekomen in het buitenverblijf van Doris Grollmann in Rivage. Op die manier was er tijd om uitvoerig van gedachten te wisselen over een aantal strategische onderwerpen: de nieuwe website, de doelen en de missie van de BKVT, de geassocieerde leden, de uitwerking van een marketingcampagne, de relaties met de vertaalopleidingen, de interne en externe communicatie, de erkenning van de titel en de planning van de viering van de zestigste verjaardag van de BKVT.



Le 11 novembre 2013, le Conseil d'administration s'est réuni pendant une journée entière dans la maison de campagne de Doris Grollmann à Rivage. Le conseil avait ainsi pleinement le temps de discuter de bon nombre de sujets stratégiques: les objectifs et les missions de la CBTI, les membres associés, l'élaboration d'une campagne marketing, les relations avec les instituts de traduction, la communication interne et externe, la reconnaissance du titre et le planning de la fête pour le 60^e anniversaire de la CBTI.

Conclaf van de Raad van bestuur

ASSEMBLEE GENERALE DE FIT EUROPE

TENUE LE 2 NOVEMBRE 2013 A NICE

diens: les deux tours jumelles s'effondrent bousculées de manière terrifiante par des avions kamikazes. Le titre en synthé qu'affiche CNN au bas du petit écran est révélateur du drame: «*America under attack!*». Les invectives du président américain d'alors, debout sur les décombres de ce qui s'appelait encore *World Trade Center*, rebaptisé «*Ground-zero*», présageait d'une réplique de taille.

Ils sont nombreux ces pays qui constituent la coalition, membres de l'OTAN – dont la Belgique – et non membres. En nombre relativement réduit au départ, les éléments combattants sont portés 50.700 en 2008, puis à 131.983 en février 2011. La mission globale est restée inchangée: il s'agit notamment de la «conduite des opérations militaires dans la zone d'opérations pour aider le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan (GIROA) dans l'établissement et le maintien d'un environnement sûr et sécurisé avec un engagement total des forces de sécurité nationales afghanes, en vue d'étendre l'autorité et l'influence du gouvernement, de manière à faciliter la reconstruction de l'Afghanistan et de permettre au GIROA d'exercer sa souveraineté dans tout le pays». En clair, la FIAS a pour objectifs avoués et mutuellement inclusifs: (a) Protection du peuple afghan ; (b) Renforcement des capacités des forces de sécurité afghanes afin qu'elles puissent assumer la sécurité de leur propre pays ; (c) Contre-offensive à l'effet d'annihiler l'insurrection talibane ; (d) Consolidation des pouvoirs du gouvernement afghan en vue d'une gouvernance effective du pays axée sur le développement économique.

Seulement, dans un pays linguistiquement varié et n'ayant ni l'anglais ni toute autre langue de grande communication comme langue officielle, le recours aux interprètes locaux, professionnels ou non, constitue évidemment une arme tout autant indispensable que les données satellitaires...

diens: les deux tours jumelles s'effondrent bousculées de manière terrifiante par des avions kamikazes. Le titre en synthé qu'affiche CNN au bas du petit écran est révélateur du drame: «*America under attack!*». Les invectives du président américain d'alors, debout sur les décombres de ce qui s'appelait encore *World Trade Center*, rebaptisé «*Ground-zero*», présageait d'une réplique de taille.

Ils sont nombreux ces pays qui constituent la coalition, membres de l'OTAN – dont la Belgique – et non membres. En nombre relativement réduit au départ, les éléments combattants sont portés 50.700 en 2008, puis à 131.983 en février 2011. La mission globale est restée inchangée: il s'agit notamment de la «conduite des opérations militaires dans la zone d'opérations pour aider le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan (GIROA) dans l'établissement et le maintien d'un environnement sûr et sécurisé avec un engagement total des forces de sécurité nationales afghanes, en vue d'étendre l'autorité et l'influence du gouvernement, de manière à faciliter la reconstruction de l'Afghanistan et de permettre au GIROA d'exercer sa souveraineté dans tout le pays». En clair, la FIAS a pour objectifs avoués et mutuellement inclusifs: (a) Protection du peuple afghan ; (b) Renforcement des capacités des forces de sécurité afghanes afin qu'elles puissent assumer la sécurité de leur propre pays ; (c) Contre-offensive à l'effet d'annihiler l'insurrection talibane ; (d) Consolidation des pouvoirs du gouvernement afghan en vue d'une gouvernance effective du pays axée sur le développement économique.

Seulement, dans un pays linguistiquement varié et n'ayant ni l'anglais ni toute autre langue de grande communication comme langue officielle, le recours aux interprètes locaux, professionnels ou non, constitue évidemment une arme tout autant indispensable que les données satellitaires...

AIDE-MEMOIRE

Pêle-mêle et en français...

Volatil/Volatile : *Volatil* est, comme chacun le sait, l'adjectif, *volatile*, le substantif. Le nom masculin *volatile* peut toutefois s'employer adjectivement : il désigne un « animal qui vole, oiseau de basse-cour » : *Cet animal est du genre des VOLATILES (Ac.). – Les insectes VOLATILES (Id.)*.

Adapté du *Français correct, Guide pratique des difficultés*, 6e édition revue par Michèle Lenoble-Pinson, éd. De Boeck-Duculot, p. 146.

De rien : Formule de politesse employée en réponse à « merci ». Au dix-neuvième siècle, Littré la considérait comme populaire ; elle est courante de nos jours.

Source : Wiktionary.org

Je n'ai pu trouver, dans les références, aucune autre appréciation (positive ou négative) à propos de cette formule.

Alternative, au sens strict, signifie « succession de deux états qui reviennent tour à tour » ou « choix nécessaire entre deux propositions, dont l'une exclut l'autre » : *ALTERNATIVE continuelle d'espérance et d'alarme* (Hugo). Afin de maintenir le sens de l'élément latin *alter*, « l'un de deux », il convient de ne donner à *alternative* que cette acception et d'éviter ainsi l'usage très répandu qui applique *alternative* à chacun des termes du choix. – *On rencontre DEUX ALTERNATIVES* (ce qui supposerait quatre solutions). *Entre ces DEUX ALTERNATIVES : les vivres coupés ou bien un départ immédiat pour Paris* (M. Prévost). Dans les phrases où l'erreur est commise, il serait bon de remplacer *alternative* par *possibilité, option, parti, éventualité, hypothèse* ou *solution*.

Il est recommandé également de ne pas se servir d'*alternative* comme calque de l'anglais *alternative*, avec le sens critiqué de « solution de remplacement » : *Les ALTERNATIVES écologiques au nucléaire* (Grand Robert).

Adapté du *Français correct*, page 17.

Aide-Mémoire

Mille : Lorsque *mille*, en tant que numéral, est utilisé comme nom, il est invariable. Le nom qu'il accompagne se construit avec une préposition : *Plusieurs MILLE D'épingles. – Deux MILLE DE paille.*
Extrait du *Français correct*, page 224.



Citation

« *Tout ce qui peut être fait un autre jour,
le peut être aujourd'hui.* »
Montaigne, *Essais*

Pascale Pilawski

UIT DE TAALKUNDIGE 1963 nr. 4

LU DANS LE LINGUISTE 1963, n° 4

Centre européen de traduction

Delft possède depuis peu un Centre européen de traduction (E.T.C.) dont le Comité se compose de représentants de 14 pays européens. Le Centre est installé à l'Université technique de Delft (...).

Quand l'U.R.S.S. lança le premier « Spoutnik » en 1957, on s'aperçut – ici comme ailleurs – qu'on était peu au courant du développement scientifique dans les pays d'Europe orientale et, principalement, de l'Union soviétique. Depuis, on a travaillé intensément dans plusieurs pays à la traduction de textes en langues slaves.

Le Centre de Delft tient un registre de toutes les traductions faites en Europe occidentale, afin que ceux qui le désirent puissent en disposer à peu de frais. Sur demande, l'E.T.C. procure des traductions qu'il possède (environ 30..000) ainsi que des renseignements sur des traduc -

tions que l'on peut se procurer ailleurs.

Lors de la dernière réunion du Comité, on a décidé d'étendre les traductions – en dehors de la littérature slave sur laquelle on s'était concentré jusqu'à présent – aux textes japonais et chinois et que l'on traduirait également des textes provenant de pays de l'Europe occidentale.

=====

« Mark I » le dictionnaire robot

En Russie il y a 2.600 personnes qui s'occupent uniquement de la traduction de livres scientifiques et techniques. Il y a en outre 26.000 traducteurs de textes scientifiques « part-time ».

Les forces américaines ont compris l'importance de la traduction en anglais de la littérature technique russe. Les traducteurs de russe en anglais ne suffisant pas pour effectuer le travail, ils ont recours au robot « Mark I », machine à traduire électronique, à laquelle les ingénieurs de l'U.B.M. travaillent depuis des années.

Actuellement, le « MARK I » traduit le russe en anglais à la cadence de 18000 mots à la minute, soit cent fois de plus qu'un traducteur expérimenté. (...) Jusqu'à présent il est toutefois nécessaire que des mécanographes traduisent les textes russes dans la langue codée des bandes perforées que le robot comprend. Ces dactylos, qui ont appris l'alphabet russe, mais qui ne connaissent pas un mot de russe, écrivent 40 mots à la minute. Il faut donc 45 dactylos pour alimenter le robot.

Les bandes sont lues par un « tape-reader » qui transforme les perforations en impulsions électriques que le robot comprend. Les 60.000 mots du dictionnaire sont inscrits sur un disque transparent qui tourne à une vitesse de 1.400 tours à la minute. Les rainures de ce disque sont balayées par un rayon cathodique. Quand le mot russe est trouvé, le mot anglais correspondant est conduit moyennant des impulsions électriques à un perforateur de bandes et§ ensuite inscrit sur une machine à écrire. Si le robot ne contient pas le mot, ce qui sera le cas, par exemple, pour les noms propres, il se contentera de traduire les caractères russes en caractères latins et il imprime le mot en rouge.

L'HISTOIRE DES TRADUCTEURS JURES EN BELGIQUE

Deuxième partie: la période à partir de 1850

Par Josep Peñarroja
Traducteur juré

Le 13 septembre 1858, le Ministre de la justice rappelait aux officiers de l'État civil la nécessité de produire une traduction jurée, en indiquant :

La traduction devient indispensable, quand il s'agit d'une langue inconnue à l'officier de l'état civil ; il faut dès lors chercher à assurer la sincérité de cette traduction, recourir, par exemple, autant que possible, aux traducteurs jurés.

Il faudra attendre l'année 1873 pour que le Ministre de la Justice fasse de nouveau référence aux traducteurs jurés :

Bruxelles, le 23 août 1873

La plupart des cours et tribunaux se sont attaché des traducteurs jurés. Ces traducteurs ne sont point officiers publics ; le serment qu'ils peuvent avoir prêté, comme tels, lors de leur désignation, ne les dispense pas d'en prêter un nouveau, chaque fois que leur ministère est requis. Leur désignation n'empêche même pas les officiers du ministère public de requérir d'autres citoyens qu'ils jugent devoir appeler à l'effet de remplir ces fonctions.

Diverses personnes se sont adressées au gouvernement afin de solliciter des emplois de traducteurs jurés. Il ne pourra être donné aucune suite à ces requêtes, aussi longtemps que l'expérience n'aura point démontré la nécessité de recourir à des mesures spéciales.

Vous voudrez donc bien, MM., suivre la marche qui a été observée jusqu'à ce jour ; et, comme la loi nouvelle vous charge de pourvoir aux traductions qu'elle prescrit, vous aurez soin de

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

de veiller à ce que les fonctions de traducteurs ne soient confiées qu'à des personnes réunissant les conditions nécessaires de moralité et d'aptitude.

*Le Ministre de la justice
T. de Lantsheere*

Une nouvelle circulaire, adoptée à Bruxelles le 8 juillet 1886, rappelle la circulaire de 1837 qui mettait l'accent sur le besoin d'accompagner les documents destinés à l'étranger d'une traduction en indiquant :

Le gouvernement pense que le soin de faire les diligences nécessaires pour se procurer ces traductions doit être laissé aux parties intéressées, sauf quand elles résident dans des localités étrangères où, bien souvent, il est difficile, sinon impossible, d'obtenir des traductions, en due forme, d'actes flamands.

Il ne faut pas, en effet, que nos nationaux qui ont à faire usage à l'étranger d'un acte rédigé dans le royaume soient astreints à des déplacements, des pertes de temps et des surcroûts de dépense que l'administration belge est presque toujours en mesure de leur épargner.

Veillez donc, M. le gouverneur, prier les officiers de l'état civil de votre province d'annexer aux expéditions d'actes de l'état civils qu'ils sont appelés à délivrer une traduction émanant d'un traducteur assermenté, chaque fois que cette formalité sera réclamée par des personnes résidant hors du pays. Celles-ci auront évidemment à en supporter les frais.

Le règlement du Tribunal de commerce d'Anvers, publié le 22 septembre 1894, prévoit, au chapitre X – Des commissions d'examen, ce qui suit :

Art. 55. Chaque année, à l'assemblée générale prévue par l'article 18, le tribunal nomme dans son sein une commission de trois membres chargée de procéder aux examens des candidats dispacheurs, traducteurs jurés, peseurs, cubeurs, jaugeurs et mesureurs jurés, etc., et de faire le rapport à l'assemblée générale sur le mérite des dits candidats.

À la fin du XIX^e siècle, une nouvelle circulaire mentionne l'exception de la légalisation de la signature du traducteur en utilisant une fois de plus les termes de juré ou assermenté :

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

Bruxelles, le 11 février 1898

A MM. les gouverneurs,

Les actes étrangers produits en Belgique pour y contracter mariage doivent fréquemment être accompagnés d'une traduction.

Dans certaines localités, MM. les officiers de l'état civil exigent que la signature du traducteur soit légalisée.

Je vous prie de faire savoir à MM. les officiers de l'état civil dans votre province que cette formalité, n'étant prescrite par aucune loi ni circulaire ministérielle, n'est pas obligatoire et qu'elle me paraît en tous cas superflue quand la traduction est l'œuvre d'un traducteur dit juré ou assermenté.

Le Ministre de la justice, V. Begerem

Le ministère légiférera sur notre sort que le 3 avril 1928, lors de l'adoption d'une nouvelle règle sur le paiement de nos services :

Des interprètes

Il est alloué, pour chaque vacation de trois heures, aux interprètes :

1° Des langues française, flamande, néerlandaise, allemande, anglaise : 15 francs ;

2° Des autres langues : 20 francs.

Les traductions par écrit sont payées pour chaque rôle de trente lignes à la page et de dix-huit à vingt syllabes à la ligne, en ce qui concerne :

1° Les langues française, flamande, néerlandaise, allemande, anglaise : 5 francs ;

2° Les autres langues : 7 francs.

Le nombre des syllabes des pièces à traduire faisant l'objet d'un même réquisitoire est totalisé pour déterminer le nombre des rôles que le traducteur peut porter en compte.

La première vacation ou le premier rôle sont alloués en entier quelles qu'en soient la durée ou l'entendue.

S'il s'agit de langues peu connues en Belgique ou de manuscrits difficiles à lire, le procureur général à la Cour d'appel ou l'auditeur général peuvent autoriser les interprètes et traducteurs à dépasser le tarif ci-dessus.

Le législateur et le Ministère de la Justice semblent oublier la profession à partir de cette date. Pour une référence contemporaine sur les traducteurs jurés, nous devons par exemple nous reporter à des Appels d'offres généraux pour la traduction écrite de documents de nature diverse pour le compte du Service Public Fédéral de la Justice, qui nous apporte une définition officielle utile, rédigé à titre d'exemple dans le Cahier spécial des Charges de 2012 :

Traduction jurée ou assermentée : une traduction avec valeur d'original, pourvue de la mention : « Pour traduction conforme et ne varietur du ... (langue source) vers le ... (langue cible). Fait à ... (lieu), le ... (date) ». Cette déclaration doit être exprimée dans la langue cible et suivie du nom de l'exécutant, du titre « traducteur juré auprès de ... (autorité) » et de sa signature. De plus, chaque feuille remise sera séparément numérotée et paraphée.

Les tribunaux nous offrent également des règles pour juger la situation professionnelle actuelle. La Cour constitutionnelle, dans son arrêt n° 106/2009, du 9 juillet 2009, nous rappelle et résume la situation de la profession à ce jour :

Dans l'état actuel de la législation, aucune condition n'est requise pour effectuer des missions de traduction dans le cadre de procédures judiciaires. En pratique, il est fait appel à des personnes qui sont inscrites sur des listes officielles tenues aux greffes des tribunaux de première instance. Une Commission d'agrément des traducteurs jurés a été instituée au sein du Tribunal de première instance de Bruxelles, composée de magistrats chargés d'établir une liste de traducteurs. Pour être inscrit sur cette liste, le candidat doit apporter la preuve de sa connaissance de la langue et de son expérience en la matière. Les traducteurs et interprètes sont indemnisés par le versement d'honoraires établis selon une échelle barémique prévue dans l'arrêté royal du 27 avril 2007 portant règlement général des frais de justice en matière répressive (Moniteur belge du 25 mai 2007, deuxième édition). Aux termes de l'article 4 de l'arrêté royal précité, « les prestataires de services établissent leurs factures ou l'état de leurs honoraires conformément aux forfaits ou aux taux horaires prévus par ou en vertu du présent règlement ».

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

Le chapitre 2 de l'arrêté royal précité, « Traducteurs et interprètes », précise les conditions, le montant et les modalités du paiement des prestations effectuées par ces derniers. En revanche, il ne donne aucune précision sur les qualités ou les compétences requises des traducteurs et interprètes. Il ne les insère pas davantage dans le cadre du personnel permanent judiciaire.

Il s'ensuit que l'inscription sur le registre des traducteurs tenu par la Commission d'agrément des traducteurs jurés n'emporte pas de reconnaissance en tant que membre du personnel des cours et tribunaux.

Un retrait de la liste pourrait, dans certaines circonstances, se révéler abusif. Dans ce cas, c'est aux cours et tribunaux de l'ordre judiciaire qu'il appartiendrait de connaître du litige né de ce retrait.

Il découle de ce qui précède que la différence entre les recours dont disposent, d'une part, les membres du personnel des cours et tribunaux, et, d'autre part, les personnes inscrites sur une liste de traducteurs jurés correspond à la situation juridique différente dans laquelle se trouvent les uns et les autres. Cette différence de traitement est raisonnablement justifiée par la nature différente du lien juridique qui unit les deux catégories de personnes au pouvoir judiciaire.

(...)

La juridiction a quo constate que la Commission d'agrément des traducteurs jurés est un organe propre à une juridiction du pouvoir judiciaire et qu'il s'ensuit qu'elle n'est pas une autorité administrative. Le Conseil d'État constate également que s'il fallait admettre que les traducteurs jurés ne font pas partie du personnel des cours et tribunaux, il ne serait pas compétent sur la base de l'article 14, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois coordonnées pour connaître d'un recours en annulation d'une décision prise à l'égard des traducteurs jurés.

Face à cette situation d'inertie, et étant donné que les règles fixées deux cents ans auparavant sont fondamentalement toujours en vigueur, il y a lieu d'indiquer que pas moins de six propositions de loi dorment dans les tiroirs des autorités, toutes avec de bonnes intentions visant à régulariser la profession, mais qui n'ont pas pu parvenir à bon port. Nous pouvons citer, comme règle commune à ce désir de placer la profession à un niveau d'exigence digne du XXI^e siècle, celles de l'Avis visant la création d'un statut de traducteur ou interprète

juré intervenant dans le cadre de la procédure judiciaire, émis par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME sur requête de la Chambre Belge des Traducteurs. Le Conseil Supérieur résume son avis en affirmant :

Afin d'avoir l'assurance d'être confronté à des professionnels compétents, le Conseil Supérieur estime que les traducteurs et interprètes jurés devraient faire l'objet d'une sélection minutieuse ainsi qu'être encadrés par une réglementation professionnelle précise. Or, il se doit de constater que rien n'existe en la matière, ce qui nuit au bon déroulement de la procédure judiciaire.

Et il signale, en outre, les points suivants, qui devraient figurer dans les futurs statuts :

Justification de connaissances juridiques.

Il est nécessaire, pour pouvoir fournir une prestation exacte, que les traducteurs et interprètes jurés aient acquis les bases du fonctionnement de la justice belge ainsi que la terminologie adéquate.

Registre national.

Il est utile que le Registre national des traducteurs, des interprètes et des traducteurs-interprètes jurés, soit public, et donc consultable par les citoyens devant faire appel à leurs services dans ce cadre.

Sceau.

Le Conseil Supérieur plaide pour qu'un sceau garantissant la qualité de traducteur juré soit réglementé.

En terminant par la conclusion suivante :

Afin de garantir le respect des droits fondamentaux de tous les justiciables, le Conseil Supérieur plaide pour qu'une réglementation professionnelle du traducteur, interprète et traducteur-interprète juré soit mise en œuvre. (...) La reconnaissance et l'encadrement légal de cette profession permettra au droit belge d'être en conformité avec ses obligations européennes, mais donnera également aux citoyens l'assurance de s'adresser à des professionnels disposant des compétences requises.

Gardons l'espoir que cette réglementation professionnelle puisse voir bientôt le jour et ainsi consacrer notre modeste histoire en beauté.

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

LOCATION EQUIPEMENT D'INTERPRETATION SENNHEISER
1 micro-émetteur (6 canaux) + 20 écouteurs-récepteurs (6 canaux)
Membres : 150 €/jour – Non-membres : 180 €/jour

Lors de l'AG de 2012, la décision a été prise d'acquérir une valise infoport d'interprétation mobile afin de disposer d'un matériel propre qui nous permette d'assurer l'interprétation de nos réunions et qui puisse aussi être loué afin de rentabiliser l'investissement. Cette valise a été acquise en février 2013, et est maintenant disponible pour location par les membres à un prix préférentiel.

Vu les heures d'ouverture et la charge de travail déjà très importante de notre secrétariat, le CA a décidé de confier l'organisation de la location, la coordination et le contrôle de l'équipement à Max De Brouwer, chez qui vous pourrez obtenir cet équipement (tel : 0475/841836, 02/2450049)

Pour le 1^{er} jour de location, le prix de location a été fixé à 150 € pour les membres et à 180 € pour les non-membres. Les journées suivantes sont facturées à 50%. Ces prix sont des prix TVA non comprise.

VERHURING VAN VERTAALKOFFER SENNHEISER
1 microfoon (6 kanalen) en 20 hoofdtelefoons (6 kanalen)
Leden: 150 €/dag – Niet-leden: 180 €/dag

Tijdens de algemene vergadering van 2012 werd beslist om een vertaalkoffer type Infoport aan te kopen zodat de BKVT over eigen materiaal zou beschikken om haar vergaderingen te tolken. Dit materiaal kan ook worden verhuurd teneinde de investering terug te betalen. Die vertaalkoffer werd in februari 2013 aangekocht en kan nu door de leden gehuurd worden aan een voorkeurtarief.

Gelet op de openingsuren en de al aanzienlijke werkdruk van het secretariaat heeft de raad van bestuur beslist om de organisatie van de verhuur, de coördinatie en de controle van het materiaal toe te vertrouwen aan Max De Brouwer. U kan het materiaal ook bij hem afhalen (tel: 0475/841836, 02/2450049)

De verhuurprijs is voor de eerste dag vastgelegd op 150 € voor leden en op 180 € voor niet-leden. De volgende dagen worden aan 50 % gefactureerd. Al deze prijzen zijn excl. BTW.

Location valisette / Verhuring vertaalkoffer



Prettige kerstdagen en een gelukkig Nieuwjaar !

Joyeux Noël et Bonne Année !

Merry Christmas & Happy New Year !

**Fröhliche Weihnachten und
ein glückliches Neues Jahr !**

Buon Natale e Felice Anno Nuovo !

Feliz Navidad y Próspero Año Nuevo !

Voeux de Noël

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SAMENSTELLING VAN DE RAAD VAN BESTUUR
2013 - 2014**

Président d'honneur Erevoorzitter Jean-Bernard QUICHERON Av. Prince Baudouin 9 B - 1780 Wemmel Tel: +32-2-460 58 53	Secrétaire général Secretaris-generaal Patrick RONDOU IJzerenmolenstr. 100 B - 3001 Leuven Tel: +32-16-20.72.93	Doris GROLLMANN Patrijzenstraat 22 B - 3079 Everberg Tel/fax: +3223069545 Renée JAMAER Rue du Tige 49 4453 Villers Saint-Siméon Tel: +32 4 278 62 91
Présidente Voorzitter Ludovic PIERARD Ry des Fonds 3 5340 Gesves Tel: +32 487 52 72 87	Penningmeester Trésorier Bart MYLEMANS Boskapellei 102 2930 Brasschaat Tel: +32 3 541 39 82	Zhiguan QIN Rue du Rempart 31 B - 7500 Tournai Tel: +32-69-67 06 22
Vicevoorzitter (N) Vice-président (N) Rita ROGGEN Broekstraat 3 2150 Borsbeek Tel: +32-3-321 93 73	MEMBRES	
Vice-présidente (F) Vicevoorzitter (F) Patricia ALARCON- DETROZ Hardisse – Voie 71 B - 4042 Liège Tel.: +32-4-278 40 13	Max DE BROUWER Rue F. Binjé 29 B - 1030 Bruxelles Tel: +32-2-245 00 49 Agnès FELTKAMP Jozef Springaelstr. 37 B - 1651 Lot Tel: +32-2-331 34 89	

REVUE INTERNATIONALE DE LA TRADUCTION
INTERNATIONAL JOURNAL OF TRANSLATION

BABEL is a scholarly journal designed primarily for translators and interpreters, but of interest also for the non-specialist concerned with current issues and events in the field of translation.

BABEL includes articles on translation theory and practice, as well as discussions on the legal, financial and social aspects of the translator's profession: it reports new methods of translating (e.g. machine-aided translation, computerized dictionaries, word banks) and on schools, special courses, degrees and prizes for translators; and it provides up-to-date information on the activities of the International Federation of Translators and of its member organizations and committees.

An established publication, **BABEL** will appeal to all those who make translation their business. Articles are written in English, in French and occasionally in German, Spanish or Russian. **BABEL** is published by the International Federation of Translators (FIT) with the financial assistance of UNESCO.

A selection from previously published issues:

✦ Anna MATAMALA: Translations for dubbing as dynamic texts: Strategies in film synchronisation.

✦ Binta Fatima IBRAHIM: *The appropriation of linguistic forms for better cognitive comprehension of the Nigerian pragmatic literature.*

✦ Adewuni SALAWU: *Evaluation of interpretation during congregational services and public religious retreats in south-west Nigeria.*

✦ Fan WUQIU: *On the aesthetic ablation of fuzziness in Chinese expressions in Chinese-English translation.*

✦ Liu YANG: *Cultural loss in the English translation of Chinese poetry.*

Subscription rates for **BABEL** volume 57 (2013, 4 issues, 96 pp. each)

183,00 € (incl. postage) for libraries and institutions

80,00 € (incl. postage) for individual subscribers, provided the pre-paid order is placed directly with the publisher:

*Belgische Kamer van
Vertalers en Tolken*

JOHN BENJAMINS PUBLISHING
COMPANY
P.O. Box 36224,
NL-1020 NE Amsterdam
P.O. Box 27519 Philadelphia PA
19118-0519 USA
Subscriptions@benjamins.nl •
www.benjamins.com

De ledenverenigingen van de FIT, zoals de BKVT, kunnen dat tijdschrift met korting ontvangen, via een groepsabbonnement. Voor de jaargang 59/2013 heeft de BKVT ingetekend voor een groepsabbonnement. De normale abonnementsprijs voor individuele abonnees is 80 €. De leden kunnen zich een jaarabbonnement aanschaffen tegen 40 € door storting van dat bedrag op ING 310-0463867-02 van de BKVT; Brussel. Gelieve te vermelden of u een factuur wenst (melding Babel 2013). Met dank bij voorbaat voor uw medewerking en steun.

Les associations membres de la FIT, telles que la CBTI, peuvent obtenir cette revue par abonnement groupé et bénéficier ainsi d'une réduction. La CBTI a souscrit un abonnement groupé pour le volume 59/2013. Le prix normal pour les abonnés individuels est de 80 €. Les membres de la CBTI ne paient que 40 €. Veuillez verser ce montant sur le compte ING de la CBTI à Bruxelles, 310-0463867-02. Veuillez indiquer si vous souhaitez une facture (mention: Babel 2013). Merci d'avance pour votre aide et votre collaboration.

René HAESERYN

TRANSLATIO

Supplément bibliographique et lexicographique du Comité pour la bibliographie internationale de la Traduction de la FIT.

Min. 239 pages (21 x 15) par volume (en 2013 : vol. XXXII)

Rubriques :

- ✦ Bibliographie internationale de la traduction.
 - ✦ Communications – Pages d’histoire
 - ✦ REVUE DES REVUES. Echos de l’activité de la FIT dans les revues des associations membres et autres.
- Nouvelles publications (intéressant les traducteurs et interprètes)

Copyright © Fédération Internationale des Traducteurs (Paris).

Publié par F.I.T. Publications,
Heiveldstraat 245, B-9040 Sint-Amansberg (Belgique).
Tél. et télécopie : 32-9-2283971

Prix : abonnement par volume (4 numéros) : (en Europe) 17 EURO ;
(hors de l’Europe) 21 EUR ; par numéro : 5 EUR (frais de port en sus) ; air mail + 8 EUR.

Abonnements groupés de 10 volumes au minimum, livrés à la même adresse : 20 % de remise.

Facture sur demande.

Les annulations éventuelles doivent être signalées par écrit et six (6) semaines avant la fin de l’année.

Paiements :

- ✦ par mandat postal international
- ✦ par chèque libellé en Euro et tiré sur une banque belge en mentionnant le numéro du compte bancaire en Belgique (IBAN + BIC-code)
- ✦ par virement au n° de compte bancaire Fortis suivant: (IBAN) : BE73-001-0084-859-60 (BIC : GEBABEBB) à l’adresse : R. Haeseryn, Heiveldstraat 245, B-9040 Sint-Amansberg ;
- ✦ par carte de crédit Mastercard/Eurocard ou VISA, mentionnant le numéro et la date d’expiration.

Impressum

LE LINGUISTE - DE TAALKUNDIGE

**Organe de la Chambre belge
des Traducteurs et, Interprètes
asbl**

Affiliée à la Fédération
internationale des Traducteurs

**Orgaan van de Belgische Kamer
van Vertalers en Tolken vzw**
*Aangesloten bij de Fédération
internationale des Traducteurs*

**Editeur responsable /
Verantwoordelijke uitgever**

Patrick Rondou
CBTI—BKVT
Rue Montoyerstraat 24, B 12
1000-Bruxelles - Brussel

Tous droits réservés /
Alle rechten voorbehouden

CBTI-BKVT © 2013

**Rédacteur en chef /
Hoofdredacteur**
Patrick Rondou

**Comité de rédaction /
Redactiecomité**

Agnès Feltkamp
Patrick Rondou
Max De Brouwer

Impression / druk
Drukkerij Peeters, Herent

Collaboration

Si vous souhaitez collaborer au
Linguiste, veuillez envoyer vos articles
par courrier électronique à l'adresse
taalkundige-linguiste@translators.be.
Les articles seront publiés dans la
langue dans laquelle ils ont été
soumis. Ils n'engagent que leur auteur
et ne reflètent pas nécessairement
l'opinion de la CBTI

Tous droits réservés.

La reproduction ou la publication,
intégrale ou partielle, du contenu de
cette revue sous quelque forme et par
quelque procédé que ce soit, est
interdite sans autorisation écrite
préalable du conseil d'administration
de la CBTI.

Medewerking

Indien u aan de Taalkundige wenst
mee te werken, gelieve uw artikels per
e-mail te sturen naar volgend adres:
taalkundige-linguiste@translators.be.

De artikelen worden gepubliceerd in
de taal waarin zij werden ingestuurd.
Zij geven alleen de mening van de
auteur weer en niet noodzakelijk die
van de BKVT.

Alle rechten voorbehouden.

De reproductie of de publicatie van dit
tijdschrift of van gedeelten hiervan, in
welke vorm of op welke wijze ook, is
verboden zonder voorafgaande
schriftelijke toestemming van het
bestuur van de BKVT.

Abonnement (4 nummers) / Abonnement (4 numéros)
België / Belgique: 35 € Buitenland / Etranger: 50 €

Door storting of overschrijving / Par virement ou versement:
BE32 3100 4638 6702, BIC BBRUBEBB 310-0463867-02

Prijs per nummer: 9 €
Het abonnement loopt over een volledig kalenderjaar. Als u tijdens het jaar een abonnement neemt, worden de nummers nagestuurd.

Prix par numéro: 9 €
Abonnement par année civile avec envoi rétroactif des revues si vous vous abonnez en cours d'année.

Abonnement De Taalkundige / Le Linguiste ✕

Ja, stuur mij De Taalkundige 4 maal per jaar
Oui, envoyez-moi Le Linguiste 4 fois par an

Naam / Nom:

Voornaam / Prénom:

Adres / Adresse:.....

Postcode / Code postal: Plaats / Commune

Ik maak 35 € (België) – 50 € (buitenland) over op ING bankrekening
BE32 3100 4638 6702, BIC BBRUBEBB
Je verse 35 € (Belgique) – 50 € (étranger) au compte BE32 3100
4638 6702, BIC BBRUBEBB

Datum / Date

Signature:

Terug te sturen naar het secretariaat / A renvoyer au secrétariat:
CBTI / BKVT

Le Linguiste / De Taalkundige taalkundige-linguiste@translators.be
Rue Montoyerstraat 24 B 12 Tel./fax: +32+(0)2/513.09.15
B-1000 Bruxelles - Brussel

Impressum

**Chambre belge des Traducteurs et Interprètes
Belgische Kamer van Vertalers en Tolken**

**Association sans but lucratif
Vereniging zonder winstoogmerk**

Siège social:

Maatschappelijke zetel:

Rue Montoyerstraat 24, B12

B-1000 Bruxelles – Brussel

Tel. : + 32-2-513 09 15

Fax. : + 32-2-513 09 15

www.translators.org

membres – leden: admin@translators.org

public – publiek: info@translators.org

BTW/TVA: BE-407 664 274

Rekening ING / Compte ING: 310-0463867-02

Bijdrage 2013 / Cotisation 2013: 180 €

Jaarboek / Annuaire:

33 € (Belg.), 40 € (EU), 50 € (reste du monde - rest van de wereld).